

## **Acte n°2020-01**

**Le Conseil Académique plénier, en sa séance du 27 janvier 2020  
sous la présidence de Nathalie DOMPNIER, présidente de l'Université Lumière Lyon 2**

*Vu le Code de l'éducation et notamment ses articles L712-2 et L712-6-1  
Vu les statuts de l'Université Lumière Lyon 2*

Le quorum n'ayant pas été constaté en début de séance (32 membres présents et représentés), conformément à l'article 14 des statuts de l'Université, un second Conseil académique plénier a été convoqué le 27 janvier 2020 à 16h.

### **Rend l'acte suivant :**

**Objet : Projet d'établissement**

La présidente de l'Université Lumière Lyon 2 a présenté les grandes orientations du projet d'établissement, adopté par le Conseil d'administration du 1<sup>er</sup> février 2019, aux élus du Conseil académique plénier.

Fait à Lyon, le 3 février 2020

La Présidente de l'Université Lyon 2



Nathalie DOMPNIER